

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **49 (1957)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

49^{me} année

Juillet / Août 1957

N° 7/8

Aperçu sur l'histoire du droit du travail en Suisse

Par *Ed. Eichholzer*, docteur en droit

Dans la présente monographie, j'ai cherché à retracer brièvement l'origine du droit suisse du travail. Cette étude doit servir avant tout d'introduction historique à l'intention des nombreuses personnes qui portent intérêt au droit du travail, mais j'espère que le spécialiste y trouvera lui aussi quelque indication utile.

Pour délimiter mon étude, je ne m'inspirerai guère d'une définition précise du droit du travail, mais je mettrai l'accent sur le travail accompli en vertu d'un contrat, conclu librement entre un employeur et un travailleur, quelle qu'en soit la nature. En Suisse, comme ailleurs, le travail ainsi défini existe depuis fort longtemps. Aussi ne suffira-t-il pas de remonter seulement jusqu'à l'époque où le contrat de travail a pris sa forme actuelle. Mais, quelque grande que soit, pour l'histoire du droit du travail, l'importance des phénomènes de droit social antérieurs à 1800, je ne puis, vu les dimensions assignées à cette étude, examiner que très rapidement la période qui a précédé l'ère industrielle.

Quant à l'assurance sociale, j'en tiendrai compte dans la mesure où ce sera utile pour donner une vue d'ensemble de la matière.

Je ne pourrai me référer à la littérature que d'une manière très fragmentaire. Du reste, les citations m'importent moins que les courants.

On me permettra d'esquisser seulement ou même de passer sous silence les faits que je suppose connus. En revanche, je tâcherai, dans la mesure où je puis le faire dans le cadre de cette étude, de suivre également le développement du droit du travail en tant que science et matière didactique.

I

Quelques constatations générales

La structure juridique de la Confédération suisse, dont le caractère fédératif était encore plus marqué autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui.